



<b>RECTORAT DE MAYOTTE</b> Pôle Ressources humaines et formation		<b>UNIVERSITÉ DE MAYOTTE</b> Département Sciences de l'Éducation et de la Formation
---	--	--

FICHE DE POSTE

## Enseignant-Formateur 2nd degré

### Mise à Disposition (MAD) auprès de l'Université de Mayotte

Formation initiale M2E Professorat du 2nd degré — CAPES HG · Lettres ·  
Mathématiques · SVT

<b>Autorité d'emploi</b>	Rectorat de Mayotte — Direction des personnels (DPE)	
<b>Nature du poste</b>	Professeur Agrégé ou Certifié — Mise à disposition (mi-temps)	Cadre réglementaire : Arrêté M2E du 12 janv. 2026 Décret n° 2025-352 du 17 avril 2025
<b>Structure d'accueil</b>	Université de Mayotte — DSEF Département Sciences de l'Éducation et de la Formation	Localisation : Dembéni
<b>Postes ouverts par discipline</b>	<b>Discipline</b>	<b>Postes à mi-temps</b>
	Histoire-Géographie	4 postes
	Lettres modernes	4 postes
	Mathématiques / Numérique	4 postes
	Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	4 postes
	<b>TOTAL</b>	<b>16 postes mi-temps</b>
<b>Quotité de service</b>	Mi-temps : 192 HETD   Volume global annuel plafonné à 1 607 h (durée légale, toutes activités confondues)	
<b>Date limite de candidature</b>	<b>Vendredi 29 mai 2026</b>	

## Contexte réglementaire — Arrêté M2E 12/01/2026 · Décret 2025-352 · Note aux recteurs 11/07/2025

Conformément à l'arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des Masters Enseignement et Éducation (M2E), au moins 50 % des heures de formation doivent être dispensées par des professionnels du terrain. Pour le M2E 2nd degré, le Bloc 1 (disciplines scolaires, 480 h) est assuré à 45 % par le Rectorat, tandis que les Blocs 2 et 3 le sont à 75 %. Le Rectorat assume la pleine responsabilité du pilotage de ces ressources humaines et décide souverainement des mises à disposition.

Le Décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 précise que les personnels affectés en formation initiale relèvent statutairement du Rectorat pendant toute la durée de leur mission. C'est le Recteur qui signe les arrêtés de mise à disposition et qui, en lien avec les IA-IPR référents, pilote la qualité pédagogique des interventions disciplinaires.

## 1. Missions

L'enseignant-formateur mis à disposition de l'INSPE/UMAY contribue à la formation initiale des élèves fonctionnaires (M1) et fonctionnaires stagiaires (M2) dans le cadre du M2E 2nd degré, dans sa discipline de recrutement. L'enseignant est un praticien de terrain qui partage son temps entre l'Université et la classe à 50%. Ses missions s'organisent autour de quatre axes sous l'autorité de l'IA-IPR de la discipline.

### A. Enseignements disciplinaires et didactiques

- Assurer des enseignements au sein des maquettes, dans le M2E 2nd degré (Bloc 1 — maîtrise et enseignement de la discipline scolaire concernée) selon sa discipline de recrutement : Histoire-Géographie, Lettres modernes, Mathématiques/Numérique ou SVT.
- Contribuer aux approches disciplinaires et didactiques, à la pédagogie générale et à l'interdisciplinarité, en lien avec les programmes du collège et du lycée.
- Intervenir dans des unités d'enseignement à caractère disciplinaire, didactique, pédagogique et de développement professionnel.

### B. Animation du dispositif d'alternance intégrative

- Participer à l'ingénierie de l'alternance intégrative : articulation entre les enseignements et les stages en établissement scolaire.
- Assurer des visites formatives et évaluatives en établissement scolaire auprès des élèves fonctionnaires (M1, stages d'observation et pratique accompagnée) et des fonctionnaires stagiaires (M2, stage en responsabilité à mi-temps).
- Contribuer à l'encadrement des stages dans le cadre du tutorat mixte Académie / UMay (arrêté M2E, art. 12).
- Participer à l'accompagnement des mémoires de master professionnels, en lien avec un directeur de mémoire universitaire.
- Participer aux commissions de bilan semestrielles et aux jurys de validation des compétences des élèves fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires (commission académique présidée par le recteur ou son représentant).

### C. Missions institutionnelles

- Participer aux différents jurys, commissions, groupes de travail et réunions du partenariat Rectorat / UMay (commission académique de validation, directoire, comité de suivi académique).
- Contribuer à la dynamique de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle du DSEF, dans une logique interdisciplinaire et inter-degrés.
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des maquettes M2E 2nd degré, en cohérence avec l'évolution des textes nationaux et sous pilotage des IA-IPR référents.

## **D. Formation continuée et continue**

- Contribuer à la formation continuée des enseignants nouvellement titularisés (3 ans post-titularisation, en lien avec l'EAFC), dans la continuité du référentiel de compétences M2E 2nd degré.
- Participer à la formation des tuteurs (formateurs terrain du 2nd degré) en amont des stages, en partenariat avec le Rectorat, les IA-IPR référents et l'UMAY.

## **2. Profil recherché**

---

### **Conditions de corps**

- Professeur agrégé ou professeur certifié de l'académie de Mayotte, en poste dans la discipline de recrutement concernée (HG, Lettres, Mathématiques/Numérique ou SVT).
- La détention du CAFFA (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique) est appréciée mais non obligatoire.

### **Compétences attendues**

- Excellente expertise disciplinaire dans la discipline de recrutement, au niveau collège et lycée, avec une très bonne connaissance des programmes et des pratiques pédagogiques du second degré.
- Compétences significatives en didactique de la discipline et en pédagogie générale, en lien avec la formation des enseignants stagiaires.
- Expérience dans l'accompagnement d'enseignants en formation initiale ou continue (visites de classe, tutorat, conseil pédagogique) appréciée.
- Connaissance approfondie du système éducatif français, du cadre national des formations M2E 2nd degré (arrêté du 12 janvier 2026), et du Décret 2025-352 régissant le statut des élèves fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires.
- Maîtrise des compétences numériques professionnelles ; intégration du numérique dans les pratiques de formation (CRCN-Édu apprécié).
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute, disponibilité, capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle et en partenariat institutionnel (Rectorat / UMay).
- Aptitude au travail collaboratif, à la mutualisation et au partage de pratiques professionnelles inter-degrés.
- Connaissance du contexte éducatif mahorais appréciée (bi-plurilinguisme, spécificités territoriales, diversité culturelle).
- Respect des grands principes et valeurs de la République ;
- Véhicule personnel indispensable (déplacements entre les sites de formation et les établissements scolaires d'affectation des stagiaires).

### 3. Répartition horaire et modalités de service

	Mi-temps MAD
HETD annuelles (face-à-face pédagogique)	192 HETD
Maintien de classe	Décharge partielle (variable selon arrêté rectoral)
Enseignements disciplinaires M2E 2D	Inclus dans les HETD
Visites de stage et tutorat	Inclus dans le décompte HETD
Accompagnement mémoires	Inclus dans le décompte HETD
Plafond légal annuel toutes activités	1 607 h maximum

### 4. Constitution du dossier de candidature

**Le dossier complet doit être transmis à la Rectrice de l'académie de Mayotte, par voie hiérarchique (avec avis circonstancié et sous couvert du chef d'établissement ou du supérieur hiérarchique direct). Le candidat précise obligatoirement la discipline pour laquelle il candidate.**

Le dossier comprend :

- Une lettre de motivation adressée à la Rectrice de l'académie de Mayotte et à l'IA-IPR de la discipline concernée (2 pages maximum), précisant la discipline de recrutement, le projet professionnel, les compétences en formation, et les expériences de tutorat ou d'accompagnement.
- Un curriculum vitae (3 pages maximum).
- Le dernier rapport d'inspection ou PPCR.
- Le dernier arrêté d'échelon.
- Tout document attestant d'une expérience en formation d'enseignants (visites de classe, tutorat, animation de formation, CAFFA le cas échéant).

**Objet du courriel / courrier :**

**« Candidature MAD 2nd degré — [DISCIPLINE] — INSPE/UMAY — Académie de Mayotte »**

Adresse d'envoi — Rectorat (décisionnaire)	Copie pour information — Université
<b>Direction des personnels — DPE</b> Email : <a href="mailto:dpe@ac-mayotte.fr">dpe@ac-mayotte.fr</a>  <b>IA-IPR référents par discipline :</b> <b>Lettres :</b> Habiba NAIMI <a href="mailto:Habiba.Naimi@ac-mayotte.fr">Habiba.Naimi@ac-mayotte.fr</a> , Marie SOLIVO <a href="mailto:Marie.Solivo@ac-mayotte.fr">Marie.Solivo@ac-mayotte.fr</a> <b>HG :</b> Pascal MARSILLOUX —	<b>Département DSEF — Université de Mayotte</b> <b>Contact département :</b> Patrick TCHONANG YOUKAP, Email : <a href="mailto:patrick.tchonangyoukap@univ-mayotte.fr">patrick.tchonangyoukap@univ-mayotte.fr</a>  <b>Pôle RH Université de Mayotte</b>

<p>Pascal.Marsilloux@ac-mayotte.fr  <b>Maths</b> : Florian CORLAIS — <a href="mailto:Florian.Corlais@ac-mayotte.fr">Florian.Corlais@ac-mayotte.fr</a> ; Dominique DE BOLLIVIER <a href="mailto:Dominique.De-Bollivier@ac-mayotte.fr">Dominique.De-Bollivier@ac-mayotte.fr</a>  <b>SVT</b> : Hadidja MBAE — <a href="mailto:hadidja.mbae@ac-nantes.fr">hadidja.mbae@ac-nantes.fr</a></p> <p><b>EAFC — École Académique de Formation Continue</b>  <b>Email : eafc-gestion@ac-mayotte.fr</b></p>	<p>Email : <a href="mailto:pole-rh@univ-mayotte.fr">pole-rh@univ-mayotte.fr</a></p>
--	---

## 5. Procédure de sélection

Le Rectorat de Mayotte est l'autorité décisionnelle pour l'ensemble de la procédure. Les IA-IPR référents de chaque discipline sont associés à la sélection afin de garantir le niveau d'expertise disciplinaire.

L'Université de Mayotte participe à la commission mixte en qualité de partenaire.

La mise à disposition est accordée pour l'année universitaire 2026-2027. Son renouvellement n'est pas tacite. Au terme de cette année, et après avis du corps d'inspection, la mise à disposition pourra être renouvelée dans la limite de deux fois au plus. Au-delà, l'enseignant mis à disposition devra à nouveau présenter sa candidature / reprendre son activité pour une période d'au moins deux années, avant de pouvoir présenter à nouveau sa candidature

Étape	Action	Autorité / Acteur
1	Dépôt du dossier par voie hiérarchique (en précisant la discipline)	Candidat → chef d'établissement → Rectorat (DPE)
2	Instruction et sélection sur dossier (Phase 1) Avis de l'IA-IPR de la discipline concernée	Rectorat (DPE) + IA-IPR référent de la discipline
3	Audition des candidats retenus (Phase 2) Commission mixte IA-IPR de la discipline / UMay-INSPE	<b>Commission mixte présidée par l'IA-IPR de la discipline, représentant de la Rectrice</b>
4	Classement des candidats et transmission du résultat	<b>Commission mixte → Rectrice (décision) + Président UMay (information)</b>
5	Décision de nomination en MAD (arrêté rectoral de mise à disposition)	<b>Rectrice de l'académie de Mayotte</b>

Étape	Action	Autorité / Acteur
6	Prise de poste et affectation à l'UMAY-DSEF Notification DASEN	<b>DASEN sur proposition de la Rectrice</b> → Notification à l'Université et à l'IA-IPR

## 6. Calendrier de la campagne

Étape	Date	Remarques
Publication de la fiche de poste	<b>Mai 2026</b>	Diffusion via les IA-IPR et les chefs d'établissement
Date limite de dépôt des dossiers	<b>Vendredi 29 mai 2026</b>	Délai de rigueur — discipline à préciser obligatoirement
Sélection sur dossier (phase 1)	<b>Juin 2026</b>	Instruction par DPE + IA-IPR référent de la discipline
Auditions commission mixte (phase 2)	<b>Juin 2026</b>	Convocations envoyées par le Rectorat
Notification des décisions	<b>Avant le 1er juillet 2026</b>	Arrêtés de mise à disposition signés par le Recteur
Prise de poste	<b>Rentrée universitaire 2026-2027</b>	Septembre 2026 — intégration au DSEF/UMAY

### **i** Information complémentaire

Ce poste s'inscrit dans la politique académique d'atteinte des 50 % de professionnels de terrain dans les équipes M2E (arrêté du 12 janvier 2026). Les IA-IPR de chaque discipline jouent un rôle clé dans l'identification et le suivi des formateurs terrain du 2nd degré. Les personnels sélectionnés seront intégrés dans le tableau de suivi partagé DOS/EAFC/UMAY et bénéficieront du parcours de formation des formateurs (parcours Magistère) prévu par la DGESCO.

Chaque personnel recruté recevra une lettre d'engagement qui précisera les conditions de rémunération et toute autre disposition nécessaire à la bonne exécution de la présente mission